

RELEVÉ DE DECISIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 NOVEMBRE 2022

Présents : A. ORSINI- F ARRIGHI- V BORROMEI- V CERUTTI- M CESARI- CH FRANCESCHINI- PH GHIONGA- E GRISCELLI- JT GRISCELLI- M LUCIANI PACINI- A NICOLINI-JF ORSATELLI-D PIFERINI- X POLI- JM RODRIGUEZ- L SANSONETTI- V SELVINI- M SIMEONI- PH SINDALI-

Représentés A GRIMALDI, *pouvoir* à JF ORSATELLI- MJ MALLERONI, *pouvoir* à A ORSINI- CH PERALDI, *pouvoir* à E GRISCELLI- N PULICANI, *pouvoir* à V CERUTTI- A VIOLA, *pouvoir* à PJ CESARI-

Absents :AF BERNARDINI- TH CAMBON- B COSTA-ST MEZZADRI

I/- ACTIONS MISES EN PLACE SUITE AU RAPPORT DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Le Président : rend compte des actions mises en place suite aux recommandations et rappels du droit contenus dans le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes.

Les délégués présents en prennent acte.

II/- DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET GENERAL ET ANNEXE

Philippe GHIONGA Vice-Président délégué aux finances reprend les inscriptions budgétaires proposées au conseil

Budget général

Section fonctionnement : augmentation des dépenses de 82 000.00€ (chapitre 012 charges de personnel et 65 provision pour le SYVADEC) financée par le suréquilibre

Section d'investissement : transfert de crédits de compte à compte pour inscrire 6320.00€ (subvention commune de Poggio de Venaco)

Budget annexe

Section de fonctionnement : augmentation des dépenses de 53 150.00€ (aux chapitres 012 et 67 inscription en non valeur)

DECISION

VOTANTS :24

POUR 24

CONTRE 0

Abstentions : 0

III/- INSTALLATION DE VESTIAIRES ET SANITAIRES

Le Président : expose qu'il convient d'installer pour les agents des services techniques des vestiaires et des sanitaires, sous forme « d'algéco » au quartier Chabrières près de la déchetterie. Propose le plan de financement suivant :

Montant HT : 30 246.00€ TTC : 35 760.20€

Collectivité de Corse dotation quinquennale : 80% du HT, soit : 24 196.80€

Communauté de communes 20% du HT et TVA, soit : 11 563.40€

DECISION

VOTANTS :24

POUR 24

CONTRE 0

Abstentions : 0

IV/- TRAVAUX DCFI MANGANELLU

Le Président : explique que ce dossier présenté au titre de la DETR n »a pas été retenu et que compte tenu des risques d'incendie sur un territoire sur-fréquenté en été il convient de le présenter au comité de massif, propose le plan de financement suivant :

Montant HT 190 000.00€

Comité de massif 80% du HT, soit : 152 000.00€

Communauté de communes 20% du HT, soit : 38 000.00€

Informe que le programme « Création d'une ZAL sur la commune de Corté » fera l'objet d'une demande financement auprès de la DDTM.

Exprime sa satisfaction en matière d'équipements DFCI .

X.POLI : rappelle que la 4C ne disposait d'aucun équipement DFCI il y a quinze ans et que depuis elle est citée en exemple, suite aux lourds investissements réalisés de l'ordre de 1.6 M d'euro. Et, ce malgré les difficultés rencontrées dans l'instruction des demandes de financements FEADER, traitées par la CDC.

DECISION

VOTANTS : 24

POUR 24

CONTRE 0

Abstentions : 0

VI/-CONVENTION AVEC LA CAF

Le Président : rappelle que lors d'un premier contact la 4C disposait encore de la compétence « Social » depuis cette compétence a été rendue aux communes. De plus les actions découlant de cette convention étaient prévues dans le PETR , qui a été abandonné.

Malgré ces changements la CAF souhaite signer avec la 4C une « Convention Territoriale Globale » qui aidera les communes dans leurs projets sociaux et leur permettra de conserver leurs financements.

Il demande donc à être autorisé à signer cette convention qui sera adaptée au territoire communautaire et aux projets communaux.

DECISION

VOTANTS : 24

POUR 24

CONTRE 0

Abstentions : 0

VII/- ETUDE TRANSFERT COMPETENCE « EAU »

X.POLI : demande, à la lecture du détail de l'étude proposée, que le cahier des charges soit revu pour y intégrer notamment des scénarii de gestion multiples (nombre de régies par exemple, prise en charge des eaux pluviales etc...)

Le cahier des charges doit définir comme préalable le souhait d'une gestion publique, prenant en compte les spécificités du territoire en garantissant un équilibre financier avec un coût qui doit rester le plus bas de Corse.

Indique que la régie de l'eau a réalisé une prospective qui ne prévoit pas de hausse de la redevance, ce document doit alimenter cette étude.

Souhaite que le bureau d'études qui sera choisi doit être « encadrer » en lui donnant des éléments financiers et en affichant la volonté politique de la 4C en matière de gestion du service eau.

JM RODRIGUEZ : donne la position du Président de l'AMF qui demande que ce transfert de compétence ne soit pas obligatoire. Propose d'attendre de connaître la position du gouvernement.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Haute-Corse

Le Président : propose d'avancer sur l'étude plutôt qu'attendre et se retrouver plus tard dans l'urgence et de réaliser un travail préalable bâclé.

Souhaite un rendu en fin d'année prochaine.

X.POLI : précise que tous les maires ne sont pas contre ce transfert de compétence. Rejoint la position du Président précisant que la 4C peut aller jusqu'à la recherche de financement en attendant de connaître l'attitude de l'Etat.

F. ARRIGHI : répond que l'AMF est fortement mobilisée sur le sujet. Souhaite également que l'on anticipe, sachant les disparités qui existent entre les communes, les retards dans les équipements.

X.POLI : souhaite que chacun joue la solidarité. A eu l'expérience du transfert de la compétence « assainissement » et ne désire pas que cela se passe dans les mêmes conditions. Demande aux communes de réaliser les investissements nécessaires sans attendre 2026 et la prise en charge par la 4C.

M. CESARI : réplique que les communes investissent déjà beaucoup sur leur territoire. Les maires étant clairement engagés sur des programmes assurant la qualité de l'eau et aussi la quantité à distribuer.

Le Président : répond qu'il n'y a pas de volonté d'incriminer qui que soit, rappelle qu'il représente les élus auprès de l'Agence de l'Eau et peut aider sur des projets de travaux.

V.SELVINI : répond que sa commune rénove, actuellement, la totalité de son réseau AEP.

Le Président : souligne l'importance de cette compétence qui sera une problématique plus importante encore que les déchets.

Propose donc d'établir un nouveau cahier des charges avec un nouveau plan de financement et de le présenter au prochain conseil communautaire.

DECISION

VOTANTS : 24

POUR 24

CONTRE 0

Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES :

JM RODRIGUEZ : s'il se félicite de l'aide accordée pour la réalisation d'une table d'orientation même si les premières réponses n'allaient pas dans ce sens, regrette la non participation financière de la 4C au marché de Noël.

S'interroge sur le traitement accordée aux communes et veut savoir le montant de l'aide financière accordée à la commune de Vivario pour l'organisation de la foire à Vizzavona.

Propose que la 4C établisse un règlement des aides, les fonds de concours étant prévus par les textes.

Le Président : répond qu'aucune aide financière n'a été donnée à la commune de Vivario, la 4C étant organisatrice de l'évènement.

X.POLI : s'étonne des propos du maire de Poggio. Rappelle que la 4C n'a jamais participé aux programmes de travaux communaux.

Ne souhaite pas que la 4C intervienne sur des manifestations, ayant toujours refusé par exemple de financer des associations et s'oppose à la mise en place d'un règlement des aides. La 4C doit néanmoins continuer à porter des projets structurants.

Propose que le sujet soit abordé lors d'une prochaine conférence des maires.

F.ARRIGHI : selon lui ce débat existe parce que la 4C n'a pas de projet de territoire et n'a pas défini de stratégie et donc on ne sait pas quel est son rôle exact dans des projets de développement alors que nous disposons des compétences tourisme et aménagement durable. Il souligne qu'il avait déjà émis cette remarque lors du vote du budget.

Interroge le Président sur le plan de sauvegarde intercommunal et les finalités qu'il aura.

Le Président : répond qu'une première ébauche des plans de sauvegarde communaux a été réalisée par un étudiant l'objectif étant, partant de ceux-ci, de réaliser le plan intercommunal, la 4C serait alors précurseur.

RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 OCTOBRE 2022.

Approuvé par les délégués présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.